

ANNEXE « E »

AEUM

**FORMULAIRE DE GRIEF
(ARTICLE 12)****1. Informations générales**

a) **Grief :** Individuel Multiple Collectif

b) **Auteur ou auteur du grief :**

- Nom et prénom(s) _____

ou

Présidente ou président _____

- Faculté ou service _____

- Département ou section _____

- Numéro de téléphone _____

c) **Grief :**

Date de l'événement qui a donné naissance au grief _____

Quelles sont les actions ou omissions de l'Université qui ont entraîné le grief?

d) **Pourquoi y a-t-il grief? (Citez les articles de la convention qui n'ont pas été respectés ou appliqués, s'il y a lieu).**

e) **Action demandée:**

2. **Première étape**

- La rencontre prévue à l'alinéa 12.07.01 n'a pas eu lieu.
- La rencontre prévue à l'alinéa 12.07.01 a eu lieu mais n'a pas apporté de solution à la plainte.

Signature de l'auteure ou l'auteur du grief

Date

3. **Deuxième étape**

- En vertu de l'alinéa 12.09.01, je n'ai pas reçu de réponse de ma supérieure ou de mon supérieur immédiat.
- En vertu de l'alinéa 12.09.01, je ne suis pas satisfait de la réponse de ma supérieure ou de mon supérieur immédiat.
- En vertu de l'alinéa 12.07.04, ma supérieure ou mon supérieur hiérarchique non impliqué et moi-même avons conclu que la solution du grief relève d'une instance autre que la supérieure ou le supérieur hiérarchique.
- Il s'agit d'un grief collectif qui est porté immédiatement à la deuxième étape.

Signature de l'auteure ou l'auteur du grief

Date

Copie à la supérieure ou au supérieur hiérarchique, à l'AEUM et à la personne désignée par l'Université.